

## NATIONS UNIES... ASSEMBLEE GENERALE



Distr. GENERALE

A/32/221 21 septembre 1977 FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session Point 23 de l'ordre du jour provisoire

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OBSERVATION POUR LA PAIX

## Note du Secrétaire général

- 1. La Commission d'observation pour la paix a été créée par l'Assemblée genérale le 3 novembre 1950, en vertu de la résolution 377 A (V). A sa 2430eme séance plénière, le 8 décembre 1975, l'Assemblée générale a décidé de renouveler pour les années 1976 et 1977 le mandat des 12 membres suivants de la Commission: Etats-Unis d'Amérique, France, Honduras, Inde, Israël, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Mord, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.
- 2. Etant donné que le mandat des membres actuels de la Commission d'observation pour la paix expire le 31 décembre 1977, l'Assemblée générale devra examiner à sa trente-deuxième session la question de la composition de la Commission.

 $<sup>\</sup>pi$  A/32/150.